



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 15 Mai 2024 – 20h00

Etaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, LARDON Damien, VÉRITÉ Mickaël, LE BOUCHER Franck, DESCHOOLMEESTER Denis et Mmes PLANCHON Anne France, TOUCHARD Annabelle, POITOU Céline, FOUGERAY Sandrine, LE BRETON Carole, RAGOT Christelle.

Étaient absents excusés : Mme MOISE Tania (procuration à Mme PLANCHON Anne France), Mrs CISSE Emmanuel (procuration à Mme LE BRETON Carole), JUGE Didier (procuration à Mr LE BOUCHER Franck), MARAIS Jean-Claude (procuration à TOUCHARD Annabelle).
Mme GARNIER Christelle et Mr GUILLIN Benoît.

Secrétaire de séance : Mr ESNAULT Raymond.

Convocation et affichage : 7 mai 2024.

Membres en exercice : 18 présents : 12 votants : 16

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 9 avril 2024.

ASSAINISSEMENT – DMI POUR CREANCE IRRECOUVRABLE

Lors du dernier Conseil, vous avez accepté la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Or, il n'y a pas suffisamment de crédit au compte 6541 « Créance admise en non-valeur ».

Vu la Délibération 34/2024 du 9 avril 2024,

Considérant l'absence de crédit au compte 6541 « Créance admise en non-valeur », Mr La Maire demande aux élus de prendre la Décision Modificative suivante:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	312,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	312,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	312,85 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	312,85 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	312,85 €	312,85 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative du budget Assainissement 2024 ci-dessus énoncée.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuel	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

ASSAINISSEMENT – DM2 POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Mr Le Maire rappelle que suite à une obstruction du réseau d'assainissement des eaux usées rue des Tisserands, VEOLIA a fait intervenir la société SOA.

Suite à cette intervention, nous avons constaté; après passage caméra; que ce réseau était en très mauvais état et cassé en plusieurs endroits pouvant provoquer un effondrement de la chaussée. Nous avons dû réaliser des travaux en urgence car les riverains étaient impactés.

Ces travaux n'étant pas prévus au budget 2024, Mr Le Maire demande de prendre la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 500,00 €	25 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 500,00 €
D-201 : Frais d'établissement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 500,00 €	29 000,00 €	0,00 €	25 500,00 €
Total Général		25 500,00 €		25 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative du budget Assainissement 2024 ci-dessus énoncée.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuel	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2024 :

Comme chaque année, Mr Le Maire invite à tirer au sort 3 électeurs pour la constitution de la liste préparatoire des jurés qui seront appelés à siéger à la cour d' assises de l'année 2024.

1 er tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 44

Tirage du numéro de la ligne : 7

2 -ème tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 1

Tirage du numéro de la ligne : 1

3 -ème tirage au sort sur la liste électorale :

Tirage du numéro de la page : 87

Tirage du numéro de la ligne : 5

Conformément à la législation sur le RGPD, nous ne diffusons pas les noms et prénoms des personnes tirées au sort.

DELEGATION AU MAIRE D'ATTRIBUTION DU MARCHE – AMENAGEMENT SECURITE

Dans le cadre du projet de l'aménagement sécurité-voie douce, un marché de travaux a été lancé selon une procédure adaptée avec une date limite de remise des offres fixées au 27 avril 2024 à 10h.

Deux plis dématérialisés ont été réceptionnés de la société Bauducel et Colas.

La commission s'est réunie le 6 mai 2024. Cependant, les offres étant plus élevées que les prévisions budgétaires, elle a souhaité une renégociation des offres.

Suite à cette renégociation des offres, et si cette offre reste dans les prévisions budgétaires, Mr Le Maire souhaiterait que vous l'autorisiez à choisir l'offre conformément aux critères d'analyse technique et financière comme prévu dans le règlement de consultation.

Vu les articles L. 2123-1, L. 2131-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Entendu l'exposé de M. ESNAULT, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à choisir et à signer le marché de travaux « Aménagement sécurité- voie douce » si cette offre reste dans les prévisions budgétaires. Dans le cas contraire, les élus souhaitent que l'appel d'offre soit relancé.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuël	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

SUBVENTION FOND VERT – TERRAIN DE TENNIS

Nous allons solliciter une subvention dite « Fond vert » pour la création d'un terrain de tennis.

Après délibération, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'état et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	16 305.46
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	
FOND VERT 50%	16 305.46
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	32 610.92

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement ci-dessus cité.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuel	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

SUBVENTION FOND VERT – ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du Conseil du 12 mars 2024, vous aviez décidé de solliciter une Subvention Fond Vert pour l'éclairage public.

Or, nous ne répondons pas aux critères d'éligibilité car le renouvellement du parc n'est pas assez étendu. De ce fait, nous avons revu notre projet et élargi celui-ci à diverses rues de la commune.

Nous devons donc modifier le montant du financement.

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage 50%	12 954.9
Fonds Européens (à préciser)	
DE TR et /ou DSIL	
FOND VERT 50%	12 954.9
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	25 909.80

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement ci-dessus.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuel	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

MODIFICATION DE DENOMINATION DE LIEU DIT

Mr Le Maire informe qu'une administrée l'a notifié d'un souci d'adressage : elle habite au « n°1 du lieudit la Perrière ».

Cette même adresse se trouve à deux endroits différents au Breil sur Merize.

Cela lui engendre des problèmes d'adressage de courriers, de non connaissance de son adresse sur des sites de géolocalisation, des pompiers etc. .

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 mars 2012 (n° 336459),

Le Conseil municipal est compétent dans le cas où un intérêt public local le justifie, pour décider de modifier le nom d'un lieudit situé sur le territoire de la commune.

En répondant à un besoin de la population nous répondons à un intérêt public local,

Mr Le Maire demande donc aux élus d'accepter de modifier le lieudit « La Perrière » existant à deux endroits au Breil sur Merize, en deux lieudits distincts :

- «1 lieudit - La Perrière RD357 »
- «1 lieudit - La Perrière RD34 »

Ce changement sera notifié aux habitants concernés, aux impôts fonciers, au bureau du cadastre, à la BAN (Base Nationale des Adresses), le SDIS et les services postaux.

Il conviendra aux personnes concernées de s'occuper de toutes les autres démarches.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

ACCEPTE de modifier la nomination des lieux dits comme ci-dessus désigné.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean Paul		X		
ESNAULT Raymond		X		
LARDON Damien		X		
RAGOT Christelle		X		
PLANCHON AF		X		
MARAIS Jean-Claude	TOUCHARD Annabelle	X		
CISSE Emmanuel	LE BRETON Carole	X		
JUGE Didier	LE BOUCHER Franck	X		
LE BOUCHER Franck		X		
VERITE Mickael		X		
MOISE Tania	PLANCHON Anne France	X		
TOUCHARD Annabelle		X		
FOUGERAY Sandrine		X		
DESCHOOLMEESTER D		X		
POITOU Céline		X		
LE BRETON Carole		X		

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Décision) :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,
Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Je vous informe de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- Dia 3 impasses du parc

- **DEVIS**

Cissé : 71426.70 TTC

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Planning prévisionnel d'épandage
- Note sur le chauffage en mairie par pompe à chaleur
- Cascadeur : don de 100€

ELECTIONS EUROPEENNES : RAPPEL

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
DESCHOOLMEESTER Denis	VÉRITÉ Mickaël	LARDON Damien	LE BRETON Carole
PLANCHON Anne France	HUBERT Jean- Paul	LE BOUCHER Franck	FOUGERAY Sandrine
GARNIER Christelle	ESNAULT Raymond	POITOU Céline	MARAIS Jean- Claude

PRESIDENT :

- Mr HUBERT

ASSESEURS :

- Mr LE BOUCHER
- Mr ESNAULT

SUPPLEANTS :

- Mr LARDON
- Mr CISSE
- Mr MARAIS

SCRUTATEURS

- Mme PLANCHON
- Mr VERITE
- Mr GUILLIN

SECRETAIRE :

- Mr LARDON

COURRIER

Le boulanger du village demande à pouvoir occuper un espace public de la commune pour mettre des tables et chaises et recevoir du public à l'extérieur : les élus approuvent la demande

PAROLES AUX ADJOINTS :

Damien LARDON, Maire Adjoint informe que

-nous avons reçu 9 candidatures pour le poste d'aide cuisinière et les recrutements se feront le 30 mai 2024.

-la réunion de la cantine a été décalé au 28 mai 2024

Séance levée à 21h40

Maire

Jean Paul HUBERT



Secrétaire de séance

Maire Adjoint

Raymond ESNAULT

